

Avis à manifestation d'intérêts
Recrutement de huit (08) organisations non gouvernementales et/ou structures
paraétatiques pour la réalisation d'activités communautaires de cohésion sociale et de
réintégration socioéconomique des personnes déplacées et retournées dans les régions du
Tonpki, du Cavally et de San Pédro.

Titre du projet : Projet d'appui à la prévention des crises et à la consolidation de la cohésion et de l'inclusion sociale, CVI10 00116 775

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de solutions durables, plusieurs interventions ont été engagées pour la réintégration durable des personnes déplacées et rapatriés en Côte d'Ivoire. Alors que des efforts sont déployés pour endiguer les conflits qui ont causé le déplacement, il reste encore beaucoup à faire à la fois économiquement et socialement pour combler les gaps des besoins des personnes rapatriées et pour répondre aux défis de la lutte contre la pauvreté et la consolidation de la cohésion sociale dans les zones de retour ou de réinstallation.

Pour faire face à ces défis, le gouvernement de Côte d'Ivoire a élaboré, en collaboration avec le PNUD, le HCR et l'UNESCO, le « **Projet d'appui à la prévention des crises et à la consolidation de la cohésion et de l'inclusion sociale** ». D'une durée de 32 mois, le Projet est financé à hauteur de 2.856.000 Euro (soit 1,875 millions f CFA), avec 2.725.000 (1,787 millions f CFA) de contribution de la République Fédérale d'Allemagne et 131.000 (77 millions f CFA) du PNUD. Les interventions porteront principalement sur :

- Le renforcement de la cohésion sociale et la coexistence pacifique par le dialogue communautaire et l'accès aux infrastructures sociales de base ;
- La réintégration socioéconomique des personnes rapatriées dans les communautés d'accueil ;
- La promotion de l'entrepreneuriat jeune à travers la formation professionnelle et la création de micro-entreprises.

Le projet prendra en compte la dimension genre aussi bien dans le choix des bénéficiaires que dans la nature même de ses interventions.

Ainsi, dans le cadre de l'opérationnalisation des différentes composantes du Projet ci-dessus mentionnées, le PNUD sollicite par le présent avis, les expressions d'intérêts d'organisations non gouvernementales et/ou structures paraétatiques à recruter en tant que partenaires de réalisation du Projet, qualifiées pour mener des activités dans les domaines de (i) la réintégration économique ; (ii) l'amélioration de l'accès des bénéficiaires cibles à des services sociocommunautaires de base, et (iii) le

renforcement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution de conflits, de resocialisation des jeunes en vue de contribuer à instaurer un climat de paix et à restaurer la cohésion sociale.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif général de la mission est de contribuer, à travers des actions communautaires, à la réintégration socioéconomique des personnes déplacées et retournées, à la promotion de l'entrepreneuriat jeune à travers la formation professionnelle et la création des opportunités de développement des micro-entreprises dans les zones de retour, au renforcement de la cohésion sociale au sein des populations et communautés d'accueil.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Informer, éduquer et communiquer sur la culture de la paix ciblant principalement les jeunes et les femmes à travers les radios communautaires et autres canaux, et renforcer les capacités des communautés dans le domaine de la prévention et gestion des conflits avec un accent particulier sur la participation et l'implication actives des femmes et des jeunes dans les mécanismes de consolidation de la paix ;
- Mener les activités de réhabilitation communautaire en vue d'améliorer l'accès des communautés hôtes en termes à des services socioéconomiques de base ainsi que des moyens d'existence dans une dynamique de renforcement de la cohésion sociale ;
- Conduire des initiatives visant à favoriser la formation professionnelle et des opportunités entrepreneuriales pour les jeunes dans les communautés d'accueil.

L'objectif et les produits détaillés sont définis dans les termes de référence– **Annexe 1**

III. MANIFESTATIONS D'INTERETS

Offre de méthodologie, d'approche, d'assurance qualité et de plan de mise en œuvre – la présente section doit refléter les initiatives de la structure technique concernant les termes de référence en déterminant les éléments précis proposés, comment traiter les produits et résultats concrets, tel que spécifié ; en fournissant une description détaillée des caractéristiques de performance essentielle.

De plus, la manifestation d'intérêts doit montrer comment la méthodologie proposée répond ou excède les termes de référence, tout en assurant que l'approche correspond aux conditions nationales et à l'environnement opérationnel du projet. La présente méthodologie doit être présentée dans un calendrier de mise en œuvre et une assurance qualité. La soumission doit montrer un cadre de suivi et de feedback avec les commanditaires de la mission.

Structure et ressources en matière de gestion (personnel d'encadrement) – La présente section doit comprendre une description globale de la structure de gestion et des informations en matière de gestion concernant les ressources exigées, y compris des curriculums vitae (CV) du personnel d'encadrement qui sera désigné pour soutenir la mise en œuvre de la méthodologie proposée,

définissant clairement les rôles et les responsabilités vis-à-vis de la méthodologie proposée. Les CV doivent montrer les compétences et les qualifications dans les domaines liés aux termes de référence.

IV. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET MÉTHODOLOGIE

Les manifestations d'intérêts seront évaluées sur la base des critères suivants :

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des propositions techniques		Note Maximum	Structure					
		A	B	C	D	E	F	G
1	Expertise de la structure dans l'identification et la formulation, la mise en œuvre et le suivi des projets communautaires pertinents et viables dans les domaines de réintégration socioéconomique, de réhabilitation communautaire et de cohésion sociale	50						
2	Méthodologie, planning et suivi des interventions	20						
3	Qualifications et expériences de la structure	30						
Total		100						

Des sous-critères détaillés se trouvent à l'Annexe 1.

V. PROCÉDURE DE SÉLECTION :

Le PNUD examine les manifestations d'intérêts en cinq étapes : i) Détermination de l'éligibilité ; ii) examen technique des offres éligibles ; iii) notation et classement des offres éligibles sur la base des critères d'évaluation soulignés dans la section précédente afin d'identifier l'offre la mieux classée ; iv) éclaircissements (le cas échéant) avec l'offre la mieux classée ; et v) signature de l'Accord avec la partie responsable

VI. PROCÉDURE DE SOUMISSION

Les soumissionnaires prennent à leur charge tous les frais relatifs à la préparation et à la soumission de l'offre.

- Les candidats doivent soumettre leur offre sous plis fermé à l'adresse suivante :
Programme des Nations Unies Pour le Développement
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas 01 B.P 1747 Abidjan 01
Plateau, en face de la radio RTI

- **Les soumissions devront porter la mention suivante « Appel à propositions projets pour la sélection huit (08) ONG/structures paraétatiques pour la mise en œuvre d'activités communautaires en vue de renforcer la consolidation de la cohésion sociale dans les régions du Cavally, de San Pédro et du Tonpki »**

Une seule soumission par organisation ou structure paraétatique est autorisée. Lorsque la candidature est complète et soumise, des versions révisées des documents constituant l'offre ne seront pas acceptées.

Date limite de soumission

Les manifestations d'intérêts, ainsi que les documents qui les accompagnent, doivent être soumis avant lundi le Mercredi 12 Février 2020 à 17H00.

Pour toute question supplémentaire relative aux lignes directrices concernant les appels d'offres ou aux formulaires de candidature, veuillez envoyer un courriel à procurement.ci@undp.org

Note ; le PNUD se réserve le droit de ne pas financer l'une quelconque des offres découlant du présent appel d'offres.

Calendrier estimé de la compétition

Vous trouverez ci-dessous un calendrier estimé relatif à ce présent appel d'offres.

03-02-2020 : L'avis à manifestation d'intérêts est ouvert et les documents pertinents sont mis en ligne.

12-02-2020 : Date limite pour la soumission des manifestations d'intérêts par les organisations au titre du présent avis.

19-02-2020 : L'évaluation et la procédure de sélection ont lieu.

26-02-2020 : Le(s) soumissionnaire(s) sélectionné(s) est/sont notifié(s).

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES

Le PNUD met en œuvre une politique de tolérance zéro envers les pratiques interdites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques non déontologiques, et l'obstruction. Le PNUD est engagé dans la prévention, l'identification et le règlement de tous les actes frauduleux et les pratiques de corruption envers lui ainsi qu'envers les tierces parties impliquées dans les activités du PNUD.

Lors de la réponse au présent avis à manifestations d'intérêts, le PNUD exige que tous les soumissionnaires se comportent de manière professionnelle, objective et impartiale, et qu'ils considèrent en tout temps les intérêts du PNUD comme primordiaux. Les soumissionnaires doivent obligatoirement éviter les conflits avec d'autres missions ou leurs propres intérêts, et agir sans considération du travail à venir. Tous les soumissionnaires dont il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit d'intérêt sont disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires, et leurs prestataires de services agréés, sont considérés comme ayant un conflit d'intérêt avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations si :

*Ils sont ou ont été associés dans le passé avec une société ou l'un quelconque de leurs prestataires de services agréés qui ont été engagés par le PNUD pour fournir des services relatifs à la préparation de la

conception, des termes de référence, de l'analyse ou de l'estimation des coûts, et d'autres documents utilisés dans cette procédure de sélection compétitive ;

*Ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ; ou

*Il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir le PNUD, ou à sa discrétion.

Dans le cas où tout doute se présente concernant l'interprétation de ce qui constitue potentiellement un conflit d'intérêt, les soumissionnaires doivent informer le PNUD de la situation et demander la confirmation du PNUD quant à l'existence, ou non, de ce conflit.